

# EDF Sélection

Derivatives & Cross Asset Solutions  
Jeremy Sayada  
Téléphone : 01 44 54 53 44

Caractéristiques Principales - FR0012611481

## Avertissement

---

### Obligation 8 ans à Capital Non Garanti et Lié à la Performance de l'Action EDF SA

Ce document ne constitue pas une documentation définitive et juridiquement contraignante. Si vous relevez des contradictions, merci de nous les signaler au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. La Documentation définitive et juridiquement contraignante sera disponible à la Date d'Emission.

Ce document doit être lu conjointement avec la Documentation (telle que définie ci-dessous) qui est disponible (à l'exception des Conditions Définitives) sur le site de l'émetteur [www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com). Les termes utilisés dans ce document, mais non définis par ailleurs, auront la signification qui leur est donnée dans la Documentation. Ce document est confidentiel et tout ou partie de son contenu ne doit être ni reproduit ni copié sans l'autorisation expresse de l'Emetteur ou du Distributeur.

**LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL N'EST PAS GARANTI A L'ECHEANCE. LE MONTANT QUE L'ACHETEUR POURRA RECEVOIR A L'ECHEANCE SERA FONCTION DE LA PERFORMANCE DU SOUS-JACENT. L'ACHETEUR PEUT DONC PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT INITIAL.**

**CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE A UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUE EN ACTIONS DE LA ZONE EURO.**

## 1. Caractéristiques Principales Des Titres

---

Type d'Instrument	Obligation de Droit Français (émise sous le programme d'émission d'Obligations de 10 000 000 000 d'euros de l'Emetteur)
Emetteur	NATIXIS SI 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
Notation de l'Emetteur	Aucune notation n'a été attribuée à l'émetteur mais son garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg
Code ISIN	FR0012611481

Code Commun	TBD
Agent Payeur Principal	BNP Paribas Securities Services 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France
Agent Placeur	NATIXIS
Garant	Natixis 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France
Notation du garant	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A
Devise	EUR
Sous-Jacent	L'Action EDF SA (Code Isin: FR0010242511 / Code Bloomberg: EDF FP Equity)
Marché	Voir Modalité 15 du Prospectus de Base
Marché lié	Voir Modalité 15 du Prospectus de Base
Montant Nominal Total	Le Montant Nominal de l'émission sera fixé à la fin de la Période de Souscription, une fois l'ensemble des ordres de souscription reçu et publié par l'Agent de Calcul. Le Montant Nominal de l'émission sera au minimum égal à 30 000 000 EUR.
Valeur Nominale	EUR 1 000
Période de Souscription	Commence le 25/03/2015 (9h00 CET) et se terminera le 27/04/2015 (17h00 CET).
Prix d'Emission	100%
Date de Détermination Initiale	30/04/2015
Date d'Emission	07/05/2015
Date d'Evaluation	28/04/2023
Date d'Échéance	05/05/2023
Remboursement Automatique Anticipé	Si à la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le cours de l'Action sur le Marché à l'Heure d'Evaluation, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Prix de Remboursement Automatique Anticipé alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux du Remboursement Automatique Anticipé (t)
1	02/05/2016	09/05/2016	108%

2	02/05/2017	09/05/2017	116%
3	30/04/2018	07/05/2018	124%
4	30/04/2019	07/05/2019	132%
5	30/04/2020	07/05/2020	140%
6	30/04/2021	07/05/2021	148%
7	02/05/2022	09/05/2022	156%

Prix de Remboursement  
Automatique Anticipé

100% du Niveau Initial i.e EUR TBD

Montant de  
Remboursement Final

Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante:

Cas 1 : Si le Prix de Clôture est supérieur ou égal à 100,00% du Prix Initial alors :

**Valeur Nominale x 164,00%**

Cas 2 : Si le Prix de Clôture est inférieur à 100,00% du Prix Initial :

Cas 2a : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :

**Valeur Nominale x 132%**

Cas 2b : Si l'Événement Activant a eu lieu :

**Valeur Nominale x (100%-P)**

Avec :  $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{PerformanceFinale}; 0)$

**PerformanceFinale x  $\left(\frac{\text{Prix de Clôture}}{\text{Prix Initial}}\right)$**

Prix Initial

TBD (i.e. désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Évaluation à la Date de Détermination Initiale).

Barrière Activante

60% du Niveau Initial (TBD)

Prix de Clôture

Désigne le cours de l'Action tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Évaluation à la Date d'Évaluation.

Évènement Activant

L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le cours du Sous-Jacent à l'Heure d'Évaluation de l'Activation a été inférieur ou égal à la Barrière Activante.

Heure d'Évaluation de  
l'Activation

Désigne l'Heure de Clôture Prévüe.

Heure d'Évaluation

Désigne l'Heure de Clôture Prévüe.

Période de  
Détermination de  
l'Activation

Désigne la Date d'Évaluation.

Convention de Jour  
Ouvré

Jour Suivant

Jour Ouvré	TARGET
Jour de Bourse	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où le Marché, et, le cas échéant, le Marché Lié sont ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que ce Marché ou, le cas échéant, ce Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu	Désigne tout jour où il est prévu que le Marché concerné et le Marché Lié, le cas échéant, soient ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives.
Heure de Clôture Prévue	Désigne l'heure de clôture prévue en semaine sur le Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable	Droit Français
Cotation	Luxembourg Stock Exchange
Règlement Livraison	Euroclear France
Forme des Obligations	Obligation au porteur
Commissions payées par Kepler Capital Market SA	Kepler Capital Market SA paiera au distributeur une commission maximum équivalente égale à 0,80% par an du montant des Titres souscrits (calculée sur la base de la durée totale des Titres hors remboursement anticipé).

## 2. Marché Secondaire

---

Information Prix	Reuters page : TBD Bloomberg : TBD Fininfo : TBD
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double Valorisation	Pricing Partners.  En plus de celle produite par Natixis, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Evaluation (0) par une société indépendante financièrement de Natixis.
Marché secondaire	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.

## 3. Restrictions de vente

---

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Programme de l'Emetteur.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays.

#### **Union Européenne: Appel Public à l'épargne en France**

Ce produit peut faire l'objet d'une offre publique en France.

Le présent document est destiné exclusivement à (i) des personnes situées en dehors de l'Union Européenne et/ou à des Investisseurs Professionnels au sens de la Directive Prospectus (2003/71/CE) du Parlement Européen et du Conseil et des mesures de transposition dans chaque Etat Membre de l'Union Européenne (l'ensemble de ces personnes les « Personnes Autorisées »).

Etant destinataire du présent document, vous vous engagez à ne pas distribuer, transmettre ou reproduire le présent document à une personne qui ne soit pas une Personne Autorisée et à respecter les termes de la Directive Prospective et des mesures de transposition dans chacun des Etats Membres de l'Union Européenne.

Les investisseurs sont également informés que l'Emetteur n'a introduit aucune demande auprès de la CSSF de notification du Programme ou des Conditions Définitives (final terms) ni auprès d'une quelconque autorité de marché d'un des Etats membre de l'Union européenne. Les Titres ne peuvent donc être distribués en offre au public mais seulement en placement auprès d'investisseurs professionnels tels que définis par le droit de chaque Etat membre.

Pour tout pays de l'Espace Économique Européen (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché réglementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel l'offre au public du produit est permise, LE PRODUIT EST OFFERT EN PLACEMENT PRIVE. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément à l'article 2.1 (d) de la directive 2003/71, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »), sous réserve toutefois des cas (communément appelés « placement privé ») prévus à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

#### **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATIONS) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATIONS.

EN ACHETANT UN TITRE, CHAQUE ACQUEREUR SERA REPUTE S'ETRE OBLIGE OU, SELON LE CAS, SERA TENU DE S'OBLIGER A NE PAS REVENDRE NI TRANSFERER AUTREMENT TOUT TITRE DETENU PAR LUI, EXCEPTE HORS DES ETATS-UNIS DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION « OFFSHORE » A UNE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE « U.S. PERSON ».



## 4. Avantages et Inconvénients

---

### Avantages:

- Le capital est intégralement protégé à l'échéance si, le 28 Avril 2023, l'Action EDF SA(1) n'a pas baissé de plus de 40% depuis la date de constatation initiale(3).
- En cas de non remboursement anticipé si, le 28 Avril 2023, le niveau de clôture de l'Action EDF SA est inférieure à 100% de son niveau initial mais n'a pas baissé de plus de 40% depuis la date de constatation initiale(3), l'investisseur reçoit(2) un gain de 4% par année écoulée, bénéficiant donc d'un «demi effet mémoire» depuis le début du produit.
- Dès lors que, à une date d'observation annuelle, l'Action EDF SA enregistre une performance de 0% ou plus par rapport à la date de détermination initiale, l'investisseur bénéficie(2) chaque année, de l'année 1 à l'année 7, d'un remboursement anticipé à la hauteur de l'intégralité de la valeur nominale augmentée d'un gain de 8% par année écoulée(2).

### Inconvénients:

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, si l'Action a baissé de plus de 40% le 28 Avril 2023, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital. Celle-ci peut être totale si l'Action a un cours nul le 28 Avril 2023.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans en fonction de la performance de l'Action EDF SA à chaque date de constatation annuelle à compter du 2 Mai 2016.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action EDF SA en raison du plafonnement du gain (8% par année).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'Action EDF SA. La performance d'une Action avec dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'une Action avec dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Action EDF SA et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque date d'observation annuelle de l'Action EDF SA si son niveau est proche de 100% de son Niveau Initial, et avant la date d'observation finale, s'il est proche de 60% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action EDF SA, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Emetteur.

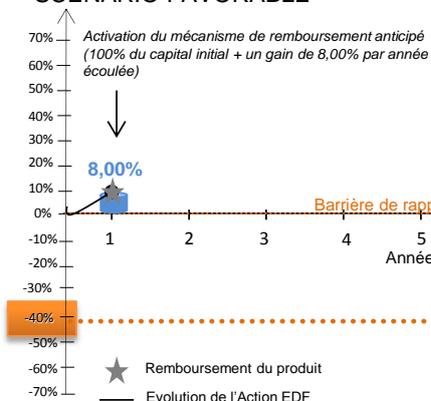
(1) Dividendes non réinvestis.

(2) Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

(3) Le 30 Avril 2015

## 5. Scénarii

### SCENARIO FAVORABLE



En cours de vie : activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

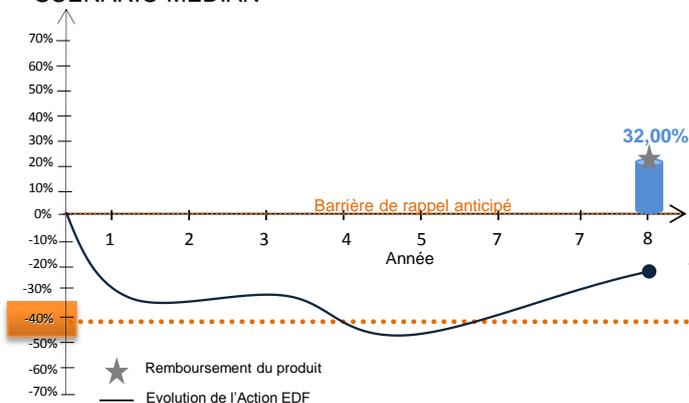
A la fin de la première année, la performance de l'Action EDF depuis l'origine est supérieure ou égale à la barrière de rappel anticipé. Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse par anticipation un gain de 80 euros et rembourse le capital initial de 1000 euros, soit 1076 euros.

A terme : Garantie du Capital + Coupons (demi effet mémoire)

Gain cumulé de 8,00% par année	80€
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1080 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

### SCENARIO MEDIAN



En cours de vie : activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

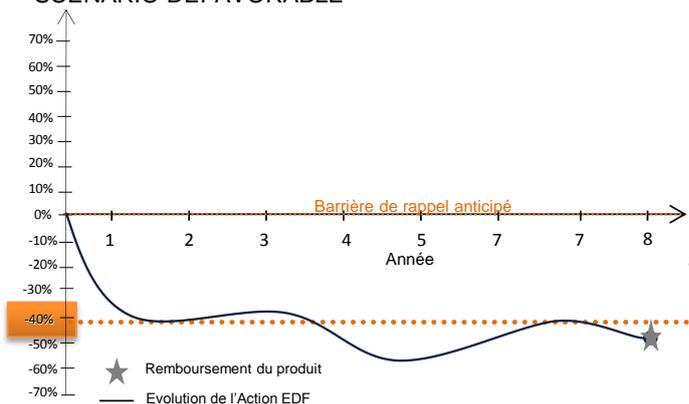
Lors des 7 premières constatations annuelles, la performance de l'Action EDF depuis l'origine est inférieure à la barrière de rappel anticipé. A maturité, cette même performance depuis l'origine est supérieure au seuil des -40%. Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse un gain de 320 euros et rembourse le capital initial de 1000 euros, soit 1320 euros.

A terme : Garantie du Capital + Coupons (demi effet mémoire)

Gain cumulé de 8,00% par année	320€
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1320 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

### SCENARIO DEFAVORABLE



En cours de vie : activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

Lors des 7 premières constatations annuelles, la performance de l'Action EDF depuis l'origine est inférieure à la barrière de rappel anticipé. A maturité, cette même performance depuis l'origine est inférieure au seuil des -40%. L'investisseur est alors exposé à la performance du sous-jacent. A titre d'exemple, pour un capital initial de 1000 euros, si la performance de l'Action EDF depuis l'origine est de -50%, le produit rembourse 500€.

A terme : Garantie du Capital + Coupons (demi effet mémoire)

Gain cumulé de 8,00% par année	0€
Remboursement du Capital initial	500 €
Somme Totale Versée	500 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

## 6. Facteurs de risques

---

### INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES INVESTISSEURS

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.

Le présent document est un document strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Kepler Capital Markets SA et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Kepler Capital Markets SA.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

La qualification du produit en tant que "obligation de droit français" est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle. Les investisseurs potentiels doivent consulter leur conseil et, le cas échéant, leur autorité de tutelle, afin de déterminer si et dans quelle mesure, du point de vue prudentiel, le produit (i) peut être utilisé en garantie d'autres types d'emprunts, (ii) peut être éligible à leur actif réglementé (si applicable), (iii) constituent pour eux un investissement approprié ou si d'autres restrictions s'appliquent à l'achat du produit ou à son nantissement. Les institutions financières doivent consulter leur conseil ou les autorités de réglementation concernées pour déterminer le traitement applicable au produit au regard des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques et autres règles similaires.

#### Risque de crédit sur l'Emetteur ou le Garant :

Pour les produits bénéficiant d'une garantie de Natixis ou de toute autre entité du groupe Natixis (ci-dessous le « Garant »), le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre de ces produits est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Natixis sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

#### Valeur du Produit Avant l'Échéance:

Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse ce qui peut entraîner, dans le pire des scénarii, la perte totale ou partielle du montant investi.

Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Ce risque sera d'autant plus grand que ces

produits comportent un effet de levier.

Pour les produits dont la formule de paiement ou de remboursement comporte une protection totale ou partielle du capital, une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance desdits produits. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'avant la date d'échéance, le prix ou la valeur de ces produits peut être inférieur au niveau de cette protection du capital. Ce cas peut se présenter alors même que la performance du (des) sous-jacent(s) du produit est positive et/ou que le produit détache un coupon.

L'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

#### **Valeur du Produit à l'Échéance:**

Pour les produits présentant un risque de perte en capital, la valeur de remboursement de ces produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

#### **Risque de Liquidité :**

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Natixis de racheter, de dénouer ou de proposer des prix pour les produits en cours de vie de ces derniers, Natixis peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou

sur tout investissement dans ces produits.

**Commissions:**

Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission reçue ou payée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Absence de Conseil:**

Ni Kepler Capital Markets SA, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Kepler Capital Markets SA de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Kepler Capital Markets SA conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Kepler Capital Markets SA ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Dans le cadre de la Convention de Distribution signée avec Kepler Capital Markets SA, nous vous proposons de participer à la distribution du produit dont les caractéristiques figurent ci-dessus.

Pour le client (Dénomination sociale):

Précédé de la mention manuscrite "Bon pour engagement de distribution de XX 000 000 EUR, en chiffres et en lettres"

---

Nom, Prénom:

Fonction: